

INFORMATIONS MIDI-PYRENEES

BULLETIN DU COMITE REGIONAL C.G.T.

N° 23

JANVIER 1978

- BATAILLE POUR LES 3 MILLIONS D'ADHERENTS
- APRES L'EDITORIAL DE BARSALOU DANS LA DEPECHE; LE COMITE REGIONAL A FAIT CONNAITRE SON POINT DE VUE (DEPECHE DU 30/12)
- EMPLOI: SITUATION AU 30 NOVEMBRE.
- EMPLOI: DONNEES CHIFFREES
- ACTIVITES REGIONALES - CALENDRIER - DATES A RETENIR
- EMPLOI: BEULLAC RECIDIVE
- NOUVELLES..... INFORMATIONS
- COMPTE-RENDU DE LA JOURNEE D'ETUDE SUR LA CGT ET LA MUTUALITE
- NOS UD TIENNENT LEUR CONGRES
- INTERVENTIONS DES REPRESENTANTS DE LA CGT AU CESR SUR LE BUDGET REGIONAL
- A LA DATAR, L'AMENAGEMENT DES PYRENEES
- COMMUNIQUE COMMUN CGT/FNMT ET CFDT/FNMT

NUMERO D'INSCRIPTION A LA CP: 579 D 73

Directeur : RIBEIRA Bernard

Imprimerie UD C.G.T. 19 place St Sernin 31 070 TOULOUSE

prix: 1 F 00



**mutuelle
générale
travailleurs**

/F.N.M.T

SPECIAL COLLECTIVITES

● MUTUALITÉ :

- Maladie
- Chirurgie.

● PRÉVOYANCE :

- Indemnités journalières
- Capital décès
- Rente invalidité
- Indemnité hospitalisation, etc.

70, Boulevard Matabiau, 70

31069 TOULOUSE ^{Cedex}

Téléphone : 62.39.71

HEURES D'OUVERTURE 9 H 12 H 13 H 17 H

-----BATAILLE POUR LES 3 MILLIONS D'ADHERENTS-----
=====

PREPARER FEVRIER TOUT DE SUITE

Dans son intervention à la C.E. confédérale du 10 janvier, Georges SEGUY donnait la double appréciation suivante à propos de la bataille du recrutement.

- "Il y a d'une part d'excellents motifs de satisfaction qui confirment la bonne santé de la C.G.T. dans une période pourtant marquée par une vaste spéculation malveillante, par quelques interrogations compréhensives de militants ou de syndiqués, à propos des positions de la C.G.T. dans la lutte pour le changement; "

- "Mais il y a par ailleurs un constat négatif quant à la manière avec laquelle les Directions syndicales, à tous les niveaux sont engagées dans cette bataille, alors que précisément et avec les journées d'étude des élus et mandatés C.G.T. des 27 et 28 janvier notre objectif est d'entraîner les 200 000 élus et mandatés dans l'effort du recrutement".

C'est cette situation qu'il convient de modifier au plus vite, si nous voulons être réellement dans le coup.

De multiples indices témoignent des immenses possibilités de renforcement que nous avons mais encore faut-il qu'elles soient exploitées.

Car les travailleurs et travailleuses qui partagent notre combat pour des salaires décents, pour des conditions de travail humaines, pour la sauvegarde de leur emploi, pour la victoire d'une gauche unie appliquant une politique de progrès social, ne rejoindront pas spontanément l'organisation syndicale si nous ne les aidons pas à franchir les portes de la C.G.T.

La moisson d'adhésions qu'il est possible et indispensable de réaliser dépend avant tout de l'engagement de chacun et chacune des militants des efforts qu'ils déploieront autour d'eux pour transformer les dizaines de milliers de "sympathisants" C.G.T. en adhérents actifs.

Cartes en main, c'est vers ces objectifs que toute la C.G.T. - et au premier rang les 200 000 élus et mandatés - est appelée à faire du mois de février un mois de recrutement qui marque réellement un tournant dans notre bataille du renforcement.

DES PLANS DE TRAVAIL PARTOUT POUR METTRE TOUT LE MONDE SUR LE PONT

Tel est le mot d'ordre pour ce mois exceptionnel du placement de la carte 1978, temps fort et tremplin dans la bataille du recrutement.

Cela veut dire que les dispositions pratiques, les plans de travail doivent être élaborés et mis sur pied tout de suite, que la mobilisation doit se faire s'en attendre afin que les journées d'étude des élus et mandatés trouvent leur prolongement immédiat sur le terrain, à la porte des entreprises, dans les ateliers, sur les chantiers, dans les bureaux.

Cela veut dire que l'engagement militant doit être d'un niveau sans précédent. Pas un militant, pas une militante, élu ou non, ne doit être en dehors de cet effort visant à traduire dans les faits notre volonté de tout faire pour le renforcement de la C.G.T.

Jamais autant qu'aujourd'hui l'adhésion à la C.G.T. n'a revêtu ce caractère de lutte de classe comme en témoigne la hargne avec laquelle nos adversaires nous réservent leurs attaques.

Mais quel formidable coup nous pouvons leur porter si le bilan de fin février ruine leurs espoirs et se traduit par un bond en avant dans le renforcement de la C.G.T.

Quelle richesse aussi, puisée dans de multiples débats avec les travailleurs, quelles forces nouvelles pour les revendications, l'action, les changements démocratiques!

Nous devons et nous pouvons voir grand, très grand.

Est-ce démesuré d'imaginer nos militants et militantes à tous les niveaux, nos 200 000 élus et mandatés, cartes "et lettre de l'élus" en mains engager un vaste débat autour d'eux?

Pensons à ce que pourrait être le bilan dans les syndicats, les unions locales, les fédérations, les unions départementales, à l'échelle confédérale si chacun d'entre eux réalise au moins une Adhésion dans le mois de février.

Si c'est vers cela qu'il convient d'aller, les objectifs et les moyens pour les atteindre doivent donc être à la mesure et mis en place sans perdre un instant afin de DOUBLER LE RYTHME DES ADHESIONS.

SITUATION DE L'EMPLOI AU 30 NOVEMBRE 1977 -

- Demandes d'emploi non satisfaites	52 610
- Bénéficiaires de la Garantie de Ressources et du FNE (non comptabilisés dans les DENS)	3 493

<u>TOTAL</u>	56 103

Si l'on applique à la Région le calcul proposé au plan national par la C.G.T. pour estimer le nombre réel de chômeurs au sens du BIT cela donne;

$$52\ 610 \times 1.28 + 3493 = \underline{70\ 800\ CHOMEURS}$$

CHOMEURS INDEMNISES

Le nombre total de chômeurs indemnisés à un titre quelconque s'élevait fin Novembre à 32 204.

Plus de 20 000 chômeurs inscrits ne percevaient donc aucune indemnité à cette date. Si l'on y ajoute les 11 000 qui n'ont perçu que l'aide publique, on constate que plus de 31 000 des chômeurs inscrits soit près de 50 % ne percevaient rien fin novembre ou percevaient une indemnité dérisoire de quelques 400 FRs par mois.

Parmi les 17 000 dont l'indemnité dépasse 50 % du salaire, 4845 seulement, soit

1 chômeur inscrit sur 12 a perçu les 90 %

et ceci bien que 1017 licenciements pour raisons économiques aient été autorisées en NOVEMBRE et déjà 1133 en OCTOBRE.

A ce sujet, il faut noter un phénomène spectaculaire :

Bien que, en OCTOBRE les chômeurs inscrits aient augmenté de 2 000 unités par rapport à SEPTEMBRE, dans le même temps on assiste à une chute brutale du nombre des chômeurs indemnisés: ils ont été :

6 000 de moins à percevoir l'aide publique,
7 400 de moins à percevoir l'ASSEDIC
Le nombre des bénéficiaires des 90 % a diminué de 2 000.

et, si l'on tient compte que de nouveaux bénéficiaires se sont sûrement ajoutés en OCTOBRE à la liste, c'est un nombre plus grand encore que ne l'indique ces chiffres qui ont été radiés.

TOUS CES CHOMEURS PRIVES DE DROITS AUX INDEMNITES ONT-ILS RETROUVE DU TRAVAIL?
SONT-ILS ARRIVES EN FIN DE DROITS ?
SONT-ILS VICTIMES DE LA POLITIQUE DE SEVERITE ACCRUE DECIDEE PAR LE GOUVERNE-
MENT ?

Cela montre qu'il est nécessaire d'intensifier la défense et l'organisation des chômeurs dans toutes nos UD et UL avec l'aide des camarades de l'ANE et de l'ASSEDIC.

PAS DE DIMINUTION DU CHOMAGE

Au vu des chiffres officiels de NOVEMBRE et d'OCTOBRE, il faut avoir vraiment la foi...
.../...

ou être de mauvaise foi pour affirmer comme le font gouvernement et patronat que le chômage commence à regresser :

en OCTOBRE, avec 53 220 CHOMEURS INSCRITS, la Région avait battu un record absolu jamais atteint jusqu'ici. En NOVEMBRE, il y a une légère baisse (52 610) mais c'est encore supérieur à ce qu'on avait connu en SEPTEMBRE (51 165) et à tous les mois précédents.

Il y a donc en ce mois de NOVEMBRE, 2867 chômeurs inscrits de plus qu'en NOVEMBRE 1976 et 2380 de plus qu'au point le plus haut atteint l'hiver dernier (50 230 en janvier).

Encore faut-il noter que ce résultat n'est obtenu qu'à la faveur du "pacte national pour l'emploi" autour duquel on fait tant de bruit ! Or, il y a, fin novembre, 16 500 jeunes bénéficiaires de ces mesures, 16 500 qui ne figurent plus officiellement au nombre des chômeurs: alors, rendez-vous dans six mois pour 8 500 de ces jeunes, sous contrat de travail ou d'apprentissage "avec exonération des charges sociales" et pour 8 000 autres en "stage pratique en entreprise" ou "en stage de formation" (nonFPA !).

Ainsi, malgré tous les efforts de tripatouillage des chiffres (dégraissage des statistiques et emplois poudre aux yeux), le niveau officiel du chômage poursuit sa course assenscionnelle. Il faut avoir de l'aplomb pour pavoiser dans ces conditions!

(N.B Tous les chiffres cités sont les chiffres officiels publiés par l'Echelon Régional de l'Emploi).

Dans notre Région comme dans tout le pays, l'ensemble des données en matière d'emploi continue à accuser de faillite la politique menée par le gouvernement et la patronat.

Plus que jamais les travailleurs devront se battre pour que soient prises en compte les solutions de la C.G.T. pour combattre le chômage.

INFORMATION C.G.T.

DONNEES CHIFFREES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL -

(source échelon régional de l'EMPLOI)

MOIS DE SEPTEMBRE 1977.

DEPART.	CHOMEURS INSCRITS (1)				CHOMEURS INDEMNISES (2)						chômeurs inscrits au cours du mois	chômeurs placés par l'ANPE	offres d'emploi en fin de mois
	TOTAL	dont femmes	jeunes - de 25ans		all. seul spéc. ASSEDIC (3)	seul. aide publique (4)	aide publique ASSEDIC (5)	FNE et BGR (6)	ASA (7)				
			TOTAL	dont jeu nes fem.									
09	3505	2071	1646	1050	334	921	1020	92	344	798	169	281	
12	4932	3114	2599	1832	401	1473	1419	305	358	1462	248	482	
31	21470	11613	9291	5640	2949	3483	8851	1826	3235	5596	509	1642	
32	2643	1567	1312	913	485	656	812	68	314	784	101	136	
46	2482	1494	1228	792	250	552	769	73	246	544	37	291	
65	4664	2842	2422	1624	429	1079	1113	403	347	1222	104	571	
81	7976	4819	4081	2620	698	1928	2968	447	1292	1818	240	427	
82	3493	2033	1751	1110	621	634	1263	204	320	945	119	313	
REGION	51165	29553	24330	15581	6167	10726	18215	3418	6456	13169	1527	4143	

1) DEFEM, demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois.

2) Le total des chômeurs indemnisés à un titre quelconque s'obtient en additionnant les colonnes 3.4.5. et 6.

3) Chômeurs percevant seulement l'"allocation spéciale" de l'ASSEDIC y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7); mais non

compris les bénéficiaires de la Garantie de Ressource et du Fonds National de l'Emploi (col.6)

4) Chômeurs percevant seulement l'Aide Publique à l'exception des bénéficiaires de la G.R. et du FNE(col.6)

5) Chômeurs percevant les deux allocations (aide publique et ASSEDIC) y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7) mais non

compris les B.G.R. et F.N.E(col.6)

6) Allocation du F.N.O. (Fonds National de l'Emploi) ou bénéficiaire de la Garantie de Ressources (B.G.R.) (ce sont pratiquement les chômeurs de plus de 60 ans. Ils ne sont pas compris dans le nombre de chômeurs inscrits (col. 1) ni dans les chiffres des chômeurs indemnisés des col. 3.4.5.)

7) A.S.A. Allocation Spéciale d'Attente.

dans les colonnes 3 ou 5.

Licenciés pour raisons économiques percevant 90 % de leur salaire. Sont déjà comptabilisés

DONNEES CHIFFREES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL -

Source échelon régional de l'EMPLOI

MOIS DE OCTOBRE 1977

INFORMATIONS C.G.T.
BULLETIN REGIONAL N° 23-JANVIER 1978

DEPART .	CHOMEURS INSCRITS (1)				CHOMEURS INDEMNITES (2)					chômeurs inscrits au cours du mois	chômeurs placés par l'ANPE	offres d'emploi en fin de mois
	TOTAL	dont femmes	jeunes - de 25ans		all. spéc. ASSEDIC (3)	seul. aide publique (4)	aide publique ASSEDIC (5)	FNE et EGR (6)	ASA (7)			
			TOTAL	dont jeunes. 15-24 ans.								
09	3777	2240	1779	1153	178	1040	891	136	237	798	112	288
12	5179	3272	2752	1935	506	1502	1220	284	371	1221	160	411
31	21869	11867	9616	5843	2947	3689	5116	1719	2277	4618	404	1262
32	2684	1598	1318	919	178	594	684	96	173	673	69	100
46	2695	1647	1393	912	153	524	434	117	80	712	78	274
65	5174	3303	2758	1963	493	1094	1161	398	344	1460	84	476
81	7988	4830	4067	2602	754	1521	2029	466	785	1543	201	406
82	3854	2228	1968	1217	272	809	761	248	247	947	58	332
REGION	53220	30985	25651	16544	5481	10773	12256	3464	4514	11972	1166	3549

1) DEFM, demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois.

2) Le total des chômeurs indemnisés à un titre quelconque s'obtient en additionnant les colonnes 3.4.5. et 6.

3) Chômeurs percevant seulement l'"allocation spéciale" de l'ASSEDIC y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7); mais nous comptons les bénéficiaires de la Garantie de Ressource et du Fonds National de l'Emploi (col.6).

4) Chômeurs percevant seulement l'Aide Publique à l'exception des bénéficiaires de la G.R. et du FNE(col.6)

5) Chômeurs percevant les deux allocations (aide publique et ASSEDIC) y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7) mais non compris les B.G.R. et F.N.E(col.6)

6) Allocation du F.N.O. (Fonds National de l'Emploi) ou bénéficiaire de la Garantie de Ressources (B.G.R.) Ce sont pratiquement les chômeurs de plus de 60 ans. Ils ne sont pas compris dans le nombre de chômeurs inscrits (col. 1) ni dans les chiffres des chômeurs indemnisés des col. 3.4.5.

7) A.S.A. Allocation Spéciale d'Attente. Licenciés pour raisons économiques percevant 90 % de leur salaire. Sont déjà comptabilisés dans les colonnes 3 ou 5.

ANNÉES CHIFFRÉES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL -

(Source : échelon régional de l'EMPLOI)

MOIS DE NOVEMBRE 1977

INFORMATIONS C.G.T.

BULLETIN REGIONAL N° 23 - JANVIER 1978

DEPART.	CHOMEURS INSCRITS (1)				CHOMEURS INDEMNISES (2)					chômeurs inscrits au cours du mois	chômeurs placés par l'ANPE	offres d'emploi en fin de mois
	TOTAL	dont femmes	jeunes - de 25ans		all. seul. spéc. ASSEDIC (3)	seul. aide publique (4)	aide publique ASSEDIC (5)	FNE et BGR (6)	ASA (7)			
			TOTAL	dont jeunes fem.								
09	3885	2314	1822	1181	277	916	637	151	305	484	73	195
12	5143	3287	2621	1890	468	1370	981	302	313	930	146	397
31	21292	11505	9010	5525	2646	4336	4944	1709	2377	3520	398	1115
32	2632	1552	1234	850	284	625	576	104	234	510	75	110
46	2781	1690	1383	906	138	587	381	117	169	492	61	236
65	5244	3339	2764	1965	821	1152	1188	394	838	1009	77	318
81	7929	4679	3780	2421	553	2086	2047	463	898	1344	143	361
82	3704	2179	1776	1139	386	597	615	253	211	728	87	281
REGION	52610	30545	24390	15877	5673	11669	11369	8493	4845	9017	1060	3013

- 1) DEFM, demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois.
- 2) Le total des chômeurs indemnisés à un titre quelconque s'obtient en additionnant les colonnes 3.4.5. et 6.
- 3) Chômeurs percevant seulement l'"allocation spéciale" de l'ASSEDIC y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7); mais nous comprenons les bénéficiaires de la Garantie de Ressource et du Fonds National de l'Emploi (col.6).
- 4) Chômeurs percevant seulement l'Aide Publique à l'exception des bénéficiaires de la G.R. et du FNE(col.6)
- 5) Chômeurs percevant les deux allocations (aide publique et ASSEDIC) y compris ceux qui parmi eux ont aussi l'ASA (col.7) mais non compris les B.G.R. et F.N.E(col.6)
- 6) Allocation du F.N.O. (Fonds National de l'Emploi) ou bénéficiaire de la Garantie de Ressources (B.G.R.) Ce sont pratiquement les chômeurs de plus de 60 ans. Ils ne sont pas compris dans le nombre de chômeurs inscrits (col. 1) ni dans les chiffres des chômeurs indemnisés des col. 3.4.5.
- 7) A.S.A. Allocation Spéciale d'Attente. Licenciés pour raisons économiques percevant 90 % de leur salaire. Sont déjà comptabilisés dans les colonnes 3 ou 5.

A C T I V I T E SR E G I O N A L E S

- 4-5 NOVEMBRE 1977 : Rencontre nationale des UL, participation régionale
20 camarades.
- 5 NOVEMBRE 1977 : Réunion de la Commission Régionale d'Education.
- 8 NOVEMBRE 1977 : Journée Régionale d'Etude sur la Sécurité Sociale et la
Mutualité avec WYNANT. (voir compte-rendu dans ce bulletin)
- 10 NOVEMBRE 1977 : Réunion du Comité Régional
- 19 NOVEMBRE 1977 : Congrès UD du LOT
- 22 NOVEMBRE 1977 : Conseil d'Administration ASSEDIC - participation DOUMENC.
- 24 NOVEMBRE 1977 : Réunion inter-UD des secrétaires à l'organisation avec
LINOCIER.
- 30 NOVEMBRE 1977 : Réunion du Secrétariat Régional.
- 1ER DECEMBRE 1977 : Congrès UD des HAUTES-PYRENEES
- 2 DECEMBRE 1977 : Congrès UD du GERS
- 22 DECEMBRE 1977 : Réunion Commission ASSEDIC
- 23 DECEMBRE 1977 : Réunion du Comité Régional.

CALENDRIERDATES A RETENIR

- 7 FEVRIER JOURNEE DE PREPARATION AU COLLOQUE SANTE DES 9 ET 10 FEVRIER A PARIS
- 8 FEVRIER CONFERENCE DE PRESSE SANTE
- 10 FEVRIER REUNION AVEC SECRETAIRES A L'ORGANISATION ET TRESORIERES DES UD
- 17 FEVRIER COMITE REGIONAL

COMPTE-RENDU DE LA JOURNEE D'ETUDE SUR LA C.G.T. ET LA MUTUALITE
DU 8 NOVEMBRE 1977

C'est à l'initiative du COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES, qu'une journée d'étude et de réflexions s'est déroulée à TOULOUSE, sur la C.G.T. et la MUTUALITE, avec la participation de

Roger WYNHANT, Président de la FEDERATION NATIONALE DES MUTUELLES DES TRAVAILLEURS
Membre de la COMMISSION SOCIALE CONFEDERALE,

Bernard RIBEIRA, Secrétaire Régional C.G.T. MIDI-PYRENEES,

Odette PUIGDENGOLAS, Responsable de la COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE SOCIALE,

a participé également :

Maurice BERCOT, Commissaire aux Comptes de la FEDERATION NATIONALE DES MUTUELLES DE TRAVAILLEURS,

La participation à cette journée a été bonne, puisque nous pouvons compter :

- 9 participants pour la CAISSE D'ACTION SOCIALE E.D.F.
- 10 participants pour la MUTUELLE GENERALE DES TRAVAILLEURS,
- 8 participants pour la MUTUELLE DE L'AEROSPATIALE,
- 4 participants pour la MUTUELLE COMPAGNIE DES TRANSPORTS TOULOUSAINS,
- 2 participants pour la MUTUELLE GENERALE DES CHEMINOTS,
- 2 participants pour la MUTUELLE FAMILIALE AZOTE ET PRODUITS CHIMIQUES,
- 2 participants pour la MUTUELLE DE LA SOCIETE EPARGNE,
- 1 participant pour la MUTUELLE DES P.T.T.
- 1 participant pour la MUTUELLE DES EMPLOYES MUNICIPAUX
- 1 participant pour la MUTUELLE CIVILE DE LA GUERRE
- 1 participant pour la MUTUELLE DE LA DEPECHE,
- 1 participant pour le C.N.F.O.
- 1 participant pour la MUTUELLE DU C.H.R.
- 2 participants pour la MUTUELLE DE LA C.I.I.
- 2 participants pour la MUTUELLE DES TRAVAILLEURS DES HAUTES-PYRENEES
- 1 participant pour la MUTUELLE GENERALE DES P.T.T. DES HAUTES-PYRENEES
- 2 participants pour la MUTUELLE DU TARN

Après un rapport d'introduction sur les graves menaces qui pèsent sur la SECURITE SOCIALE et des conséquences qui en résultent au niveau des Mutuelles, une discussion s'est engagée sur le non-relai de la Sécurité Sociale par les Mutuelles.

La position de la F.N.M.T. a été approuvée par l'ensemble des membres de cette assemblée pour le non-relai, mais de nombreux militants, administrateurs des Mutuelles, n'ont pas caché les difficultés d'application de cette décision, tenant compte de la situation particulière où se trouve le département de la HAUTE-GARONNE en raison de la mise en place du carnet de pharmacie depuis de nombreuses années, car à ce jour, aucun accord n'a pu être obtenu avec le syndicat des pharmaciens. Des efforts et discussion doivent se poursuivre au cours du mois de Novembre.

Après cette discussion, on peut constater que, contrairement à ce qui peut-être lu dans la grande presse, les dépenses de SANTE sont en diminution ce qui met en cause l'état sanitaire de la population. La politique d'austérité du pouvoir et les attaques menées contre la Sécurité Sociale ont largement contribué à cette situation.

.../...

Devant l'attaque du Pouvoir, les dernières mesures qui viennent d'être prises concernant les médicaments ainsi que le projet de loi en discussion (en application de la loi du 24.12.1974) qui a pour objectif la généralisation de la Sécurité Sociale de gouvernement vient de manière précitée de déposer un projet de loi - ce projet a pour conséquence d'abandonner le concept de solidarité nationale et, par conséquent, celui de sécurité. C'est le retour au concept d'assurance à la limite de l'assistance.

"L'organisation de la Sécurité Sociale est fondée sur le principe de la solidarité entre ses bénéficiaires" indique ce paragraphe. On croirait lire l'article 1er d'une quelconque organisation.

Ceci doit évidemment aboutir au démantèlement total de la Sécurité Sociale, et tous les participants à cette assemblée ont appuyé sur la nécessité de mener une bataille idéologique importante en ce qui concerne les mutuelles. Celles-ci devraient dès à présent prévoir, dans leur budget, 1 % qui serait réservé à la propagande d'information.

Roger WYNHANT, Président de la F.N.M.T. n'a pas manqué de faire part aux membres présents à cette journée d'étude, de l'intérêt qu'il y aurait à ce que chaque mutualiste puisse recevoir la revue "La Vie Mutualiste" et que chaque militant reçoive "l'Opinion Mutualiste et les flashs fédéraux".

Nous constatons qu'un nombre toujours plus grand de travailleurs ressent la nécessité d'avoir une couverture toujours plus grande en cas de maladie, et; la prévoyance qui devrait rester l'affaire de la mutualité avec une gestion faite par les adhérents, fait l'objet d'une convoitise permanente des compagnies d'assurances et des banques.

La Mutualité est devenue un secteur économique de plus en plus important dans notre pays, et le Pouvoir et le Patronat ne peuvent plus supporter cet état, et tentent, par tous les moyens, de s'opposer à son développement.

Les participants ont senti la nécessité de renouveler nos efforts pour l'unification du mouvement mutualiste français et tout le monde a convenu qu'il était nécessaire, face aux Pouvoirs Publics l'unification se réalise au niveau de la FEDERATION FRANCAISE DE LA MUTUALITE ET DE LA FEDERATION NATIONALE DES MUTUELLES DE TRAVAILLEURS.

Les personnes présentes à cette réunion ont souhaité la mise en place d'une Commission de Travail et de Coordination des représentants des mutuelles adhérents à la C.G.T.

Après clôture des débats, le camarade WYNHANT qui a tiré les conclusions s'est félicité de la réussite de cette journée et les participants ont été invités à se rendre, sur la demande du Président de l'UNION DEPARTEMENTALE DES SOCIETES MUTUALISTES, André ISSALY - au centre Mutualiste de Diagnostic et de Soins, rue du Doyen Lefebvre à Toulouse, pour une visite.

Il s'agit d'une réalisation sociale au service de tous les mutualistes et gérée par eux-mêmes.

NOS UD TIENNENT

LEURS CONGRES

HAUTES-PYRENEES

- UN 29ème CONGRES A LA MESURE DES EXIGENCES DE LA SITUATION -

Ouvert le jour même de la Journée Nationale de Grève et de manifestations du 1er décembre le 29ème Congrès de l'Union Départementale des syndicats C.G.T. des HAUTES-PYRENEES a tenu ses travaux pendant 2 jours..

Trois thèmes principaux ont fait l'objet de débats d'une très grande tenue: la politique du plan GISCARD-BARRE, les conséquences pour les travailleurs et la nécessité d'amplifier les actions, la situation intervenue dans la Gauche et l'attitude de la C.G.T. le renforcement conséquent de la C.G.T. et le développement de son rayonnement.

Les délégués au Congrès, mandatés par leur syndicat, fraternellement mêlés, de toutes professions sont venus apporter le témoignage de la confiance à la C.G.T.

Après le rapport du Camarade Jean ESTEBENET, Secrétaire Général de l'U.D. chaque intervenant a mis à nu la réalité de la situation dans chaque entreprise: les conditions de vie avec un pouvoir d'achat sans cesse en régression, la situation de l'emploi, les conditions de travail, les atteintes aux libertés, à la Sécurité Sociale, à l'Enseignement et la Formation.

Rien de ce qui préoccupe les travailleurs actifs, retraités ou sans emploi n'a été laissé dans l'ombre.

Le congrès a réaffirmé la volonté des organisations et des militants de la C.G.T. de tout mettre en oeuvre afin d'amplifier les luttes dans l'unité de tous les travailleurs sur la base des revendications les plus urgentes s'insérant dans le programme d'action de la C.G.T.

La résolution votée à l'unanimité par les délégués définit les grandes orientations, les mesures d'urgence et la position de l'U.D. concernant la situation à Gauche, position conforme à celle de notre Confédération. Le débat et l'action vont se poursuivre dans les entreprises.

G E R S -

- CONGRES DE L'UD DU GERS- VERS LES 4 000 ADHERENTS -

Au lendemain de la grève du 1er décembre, 120 délégués participaient au Congrès de l'UD C.G.T. en présence de la camarade Jeanine MAREST, secrétaire Confédérale et du Camarade RIBEIRA Bernard, secrétaire Régional.

Sur le thème "face à la crise et pour en sortir", un bilan accusateur était dressé par la majorité des intervenants :

- 7 travailleurs Gersois sur 10 gagnent moins de 2 000 F, essentiellement chez les jeunes, les femmes dans le secteur du bâtiment, de l'habillement, du commerce.

- la progression du chômage dans le Gers est un des principaux éléments du résultat de la politique du grand capital, 1 200 chômeurs en mars 1974, 3 500 en août 77.

Mais face à la crise, les travailleurs gersois engagent la lutte dans le plastique, le bois, la métallurgie, le bâtiment... En 1977, 1600 travailleurs ont mis le plan Barre en échec sur les augmentations de salaire.

.../...

(Suite CONGRES DU GERS)

Six mois avant le Congrès, notre département fut durement éprouvé par les inondations catastrophiques du 8 Juillet. La C.G.T. fut au premier plan de la solidarité (270 000 F) ainsi que sur celui de la lutte et des succès importants furent obtenus: maintien de 450 emplois à l'Hôpital Psychiatrique, dégrèvements d'impôts... Mais la bataille pour l'indemnisation des sinistrés que refuse le gouvernement, reste entière et le Congrès s'est engagé à la poursuivre.

Les travailleurs gersois ont raison de lutter, la vie peut être autre; c'est sur ce thème qu'un débat fut engagé au sein du congrès. Un changement, oui, mais pas n'importe lequel, et sur cette base, le manifeste de la C.G.T. fut adopté à l'unanimité de l'assemblée.

Gagner de nouveaux travailleurs à la lutte avec la C.G.T. sera le thème final du congrès. I 500 cotisations de plus entre 1975 et 1976 témoignent d'un renforcement de l'organisation sur le département. Mais, beaucoup de terrain reste à défricher, essentiellement sur les grosses entreprises et la mise en place d'Unions Locales.

Pour que le Gers ne deviennent pas un désert, la lutte des travailleurs avec la C.G.T. pour les intérêts immédiats et pour les changements profonds seront les jalons des syndiqués C.G.T. jusqu'au prochain congrès. A l'issue de ses travaux, le congrès a élu sa Commission et le Bureau. François CANEZIN succède comme Secrétaire Général à René MAITRE. Ont été également élus au Secrétariat :

Angel GUBERT: Secrétaire à l'Organisation,
Maurice PAILLAS: secrétaire à la Propagande

Camille DEL FABRO: secrétaire à la Propagande
René MAITRE : trésorier

=====

à propos de la diffusion du bulletin régional :

Nous rappelons aux Cdes ayant une responsabilité emploi-formation professionnelle de bien vouloir nous signaler s'ils désirent toujours recevoir le Bulletin Régional. Merci

A LA DATAR L'AMENAGEMENT DES PYRENEES

SCHEMA D'ORIENTATION DES PYRENEES

Le 25 NOVEMBRE, a été examiné par la Commission n° 2 du Comité Economique et Social Régional, le "Schéma d'Orientation des Pyrénées".

Etabli par la Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action Régionale (D.A.T.A.R.) ce rapport n'est pas, selon ses auteurs, un document de programmation fixant les équipements à réaliser et les moyens indispensables. Il a seulement pour objet "de mesurer les handicaps et les atouts de la chaîne, d'explicitier les conséquences des actions actuellement réalisées ou envisagées, de proposer des choix à ceux qui ont mission de décider". Il se veut seulement instrument d'information et de réflexion et appelle donc la consultation de toutes les instances électives ou professionnelles de la Région.

Que sont ces choix et qui concernent-ils ?

Il s'agit bien d'un problème humain important qui, s'il ne concerne pas tous les départements de MIDI-PYRENEES, déborde par contre sur l'AQUITAINE et le LANGUEDOC ROUSSILLON.

Sont incluses dans la zone pyrénéenne 878 communes (103 des PYRENEES ATLANTIQUES, 240 DES HAUTES-PYRENEES, 84 DE LA HAUTE-GARONNE - 219 de l'ARIEGE, 108 de l'AUDE - 124 des PYRENEES ORIENTALES) regroupant 316 700 habitants sur 14236 km². On y recense 22 250 exploitations agricoles de montagne (exploitation moyenne = 10,1 ha), 6 645 artisans, 84 établissements industriels de plus de 50 emplois, 501 750 ha de forêts de production (dont 22% de résineux).

Sauver les PYRENEES, ce ne peut-être, selon le rapport, ni les transformer en un vaste parc naturel avec ça et là quelques poches d'activité (essentiellement touristiques), ni mettre en valeur la montagne à partir du piémont: on aboutirait dans les deux cas à la disparition rapide de toute population permanente en altitude.

Il faut au contraire rechercher des procédés de développement adaptés, maîtrisés par les locaux, réversibles en cas de nécessité et organisés autour de l'unité géographique des vallées.

Les nombreuses suggestions formulées s'organisent autour de 6 thèmes principaux :

- en agriculture, valoriser mieux les ressources naturelles, améliorer l'organisation afin de parvenir à une meilleure rémunération du travail.
- développer le potentiel de production forestière
- faciliter la création et le développement d'entreprises artisanales et industrielles (sous-traitance)
- développer et même adapter le tourisme aux besoins du développement local
- définir une politique foncière permettant la constitution d'exploitations viables
- améliorer les conditions de vie des locaux et encourager le maintien des jeunes et l'accueil de nouveaux pyrénéens.

Au total, un certain nombre de propositions qui pourraient s'avérer intéressantes, à deux conditions :

.../...

- qu'elles soient le point de départ d'une discussion réelle avec les élus, les organisations professionnelles, les Pyrénéens eux-mêmes.
- que soient dégagés par l'Etat les moyens nécessaires à la mise en oeuvre des choix effectués.

Tel n'est pas le cas, comme d'habitude.

Sous prétexte que de nombreuses consultations techniques ont été effectuées avant la rédaction du rapport, la discussion va se circonscrire au cercle habituel des initiés, et le gouvernement décidera en fonction de ses propres choix, sans se préoccuper des avis éventuels qui pourraient lui parvenir.

C'est si vrai que le Conseil des Ministres avait pris ses décisions pour 1978, et semble-t-il pour 1979, la veille de la réunion de la commission consultée du Comité Economique Régional.

C'est pourquoi, après avoir fait des observations sur chacun des six thèmes proposés, le délégué de la C.G.T. à la Commission du C.E.S.R. a-t-il indiqué qu'il était impossible, voire inutile de donner un avis général sur un texte paraissant destiné comme beaucoup d'autres à surcharger un peu plus le tiroir aux oubliettes.

Le rapport de la DATAR, quoique discutable sur certains points, reste pourtant un document intéressant, que nous tenons à la disposition des U.D. concernées.

- SUITE DE LA PAGE 18 - INTERVENTIONS DES REPRESENTANTS DE LA CGT AU CESR -

Voilà vraiment quelque chose d'important: eh bien, on nous demande seulement là de donner mandat à notre Bureau d'en débattre, lequel bureau se déclare lui-même incapable de le faire tant la chose est bâclée. Alors après cela, qu'on ne vienne pas nous demander d'accepter la levée d'impôts supplémentaires pour se "donner les moyens du développement économique régional".

Enfin, de tout ceci, il résulte que l'E.P.R. devient un nouveau paravent entre les populations régionales et les résultats néfastes de la politique nationale décidée et mise en oeuvre par le Gouvernement. On ne va pas tarder, en effet, et on le suggère déjà, à affirmer que si Midi-Pyrénées ne progresse pas, la faute en est à l'attitude démagogique de ses élus qui refusent de demander à la population régionale les efforts nécessaires. La C.G.T. QUANT A ELLE refuse ce grossier chantage.

.../...

LE MINISTRE DU TRAVAIL,

MR BEULLAC

RECIDIVE

A l'Assemblée Nationale le 20/10/1977, le Ministre déclarait en parlant des chômeurs:

"Il y a effectivement des fraudeurs et j'ai décidé de m'attaquer à ce problème, car il serait malsain de laisser commettre des actes malhonnêtes lorsqu'il s'agit de distribuer 14 milliards de Francs de fonds publics. J'ai donc demandé à l'Administration et à l'Agence Nationale pour l'Emploi de veiller à ce que les fraudeurs soient poursuivis, il s'agit là d'une action de salubrité publique".

Traduit dans les textes, voilà ce qu'il écrit pour parvenir à son but, voilà ce qui émane du directeur des ANPE.

A la lecture de ces trois documents, (les UD sont en possession de ces circulaires), il est facile de constater les véritables objectifs du Ministre du Travail qui ne fait qu'appliquer avec zèle les directives du Gouvernement.

1/DEGONFLER LES CHIFFRES PAR TOUS LES MOYENS-

- pour cela on enlève des salariés pour divers prétextes de la catégorie I (la seule qui est utilisée dans les statistiques du chômage).
- on multiplie les contrôles, on radie des listes pour une absence ou deux;
- on tente d'exclure le dossier du chômeur s'il refuse un travail trop loin de chez lui ou comportant un salaire incompatible avec sa qualification;
- on enlève des chiffres des demandes de travail temporaire ou à temps partiel;
- on inscrit après la 2ème visite à l'ANPE soit après un délai de 15 jours.

2/MESURES FINANCIERES CONFORMES A L'INTERET DES PATRONS.

-En faisant sortir de la catégorie I, comme l'indique la lettre de l'ANPE, les jeunes 6 mois avant le service, en les inscrivant à un stage de formation, en excluant les jeunes reçus à un concours d'entrée dans un emploi public, etc... il est possible de leur supprimer l'AP ou AS suivant les cas. (Etre attentif à toute attaque).

-Dans les Commissions ASSEDIC -

Toutes les informations qui nous parviennent montrent et confirment l'intention des patrons aidés parfois par certaines organisations de supprimer beaucoup plus et plus vite, des indemnités perçues par les chômeurs.

De plus, on assiste à une accumulation des dossiers à examiner, dossiers incomplets, ou non retour du bordereau, description erronée du chômeur ou qui n'a pas fait suffisamment la preuve de sa recherche d'emploi. Telles sont les méthodes utilisées dans cette période pour diminuer les chiffres du chômage, mais aussi réduire les indemnités voire les supprimer aux chômeurs.

FACE A CETTE SITUATION- Nous devons redoubler de vigilance et nous opposer farouchement à l'application de telles mesures.

.../...

Pour les administrateurs et tous les camarades qui sont dans les Commissions ASSEDIC, nous devons travailler en étroite collaboration avec les UL et les UD.

Nous devons faire relever dans les procès-verbaux, les prises de position des patrons et des syndicats ouvriers qui les suivent.

Nous devons tout faire pour dénoncer auprès des salariés et de la population ce qui se passe et permettre aux chômeurs dans leur comité, avec la C.G.T. d'agir contre les véritables responsables de leur situation.

=====0000000000000000=====000000000000=====000000000000=====

.....NOUVELLES.....INFORMATIONS.....NOUVELLES.....INFORMATIONS.....NOUVELLES.....INFORMATIONS..

EDUCATION

Programme des stages régionaux prévus pour 1978:

- STAGE EDUCATEURS 13/17 FEVRIER 1978
- FORMATION GENERALE NIVEAU MOYEN 17/28 AVRIL 1978
- ORGANISATION 8/13 MAI 1978

ASSEDIC

- Notre camarade SOULA Marcel, indisponible pour des raisons personnelles, est désormais remplacé dans les divers organismes paritaires de l'ASSEDIC où il représentait la C.G.T., par

Robert ROUTABOUL

Pour tous problèmes concernant les ASSEDIC, contacter ce camarade par le canal de la Région.

C.G.T.

/ F.N.M.T.

COMMUNIQUÉ COMMUN

Une délégation de la Fédération nationale de la Mutualité des Travailleurs a été reçue à sa demande par le Bureau confédéral de la C.G.T. le 25 février 1976 (1).

Cette réunion a permis d'examiner les problèmes relatifs à la protection de la santé des travailleurs et les mesures prises dans ce domaine qui ont une incidence directe sur leur pouvoir d'achat. Il en est ainsi, entre autres, de l'augmentation des cotisations et des insuffisances maintes fois soulignées du montant des indemnités journalières, pensions et allocations.

Les deux organisations s'élèvent contre les nouvelles attaques du Pouvoir et du C.N.P.F. contre le régime général de Sécurité Sociale et les conséquences qui en découlent pour les assurés, les mutualistes et leur famille.

Elles dénoncent comme étant les causes essentielles du déséquilibre financier actuel de la Sécurité Sociale :

- les moins values financières provenant de la situation très grave que connaît notre pays sur le plan de l'emploi notamment du fait du chômage total et partiel ;
- les transferts et charges indues imposés au régime général dont le montant est estimé à 22 milliards ;
- l'absence de participation du budget de l'État au financement du régime général ;
- les dettes patronales accumulées par les entreprises et dont le montant représente 6 milliards
- la T.V.A. prélevée sur les dépenses de santé ;
- les profits scandaleux réalisés par les grands trusts de la pharmacie.

Elles alertent les travailleurs et l'opinion publique sur les nouvelles mesures législatives que le Gouvernement entend proposer dans les prochaines semaines. Les orientations imposées par le Pouvoir dans le cadre de l'élaboration du VII^e Plan donnent à penser que l'on se dirige rapidement vers la mise en place d'un régime minimal généralisé dans lequel la notion d'assistance se substituerait à celle de sécurité. Le complément de protection devrait être financé par les intéressés sur leurs propres ressources.

Cette entreprise rétrograde visant à la liquidation définitive du régime de Sécurité Sociale mis en place à la Libération, s'accompagne d'une aggravation des atteintes aux libertés mutualistes. Le Gouvernement met en cause l'existence des œuvres sociales en maintenant les abattements des tarifs, dans le même temps où, en violation de la loi, il persiste dans son refus d'appliquer les décisions du Conseil d'État permettant la création des pharmacies mutualistes.

Pour faire échec à cette offensive réactionnaire et permettre l'évolution des besoins de santé qui implique un régime de Sécurité Sociale au service des travailleurs, et géré par eux, la C.G.T. et la F.N.M.T. réaffirment leur plein accord et leur attachement à la plate-forme revendicative des 25 organisations syndicalistes, mutualistes, familiales et politiques. Elles jugent indispensable le développement de l'action unie pour imposer l'aboutissement de cet accord revendicatif et l'exercice d'un véritable droit à la santé. Elles apprécient comme extrêmement positif son adoption par l'ensemble du mouvement mutualiste.

Le Gouvernement et le C.N.P.F., fossoyeurs du régime général de Sécurité Sociale, poursuivent parallèlement une politique visant à privilégier l'entrée en force dans les organismes de prévoyance des compagnies d'assurances et grandes banques.

C'est pour répondre à cette offensive qu'en 1975 la F.N.M.T. a décidé la création d'une Institution de Prévoyance à gestion démocratique : A.G.I.R.P. (Association Générale Interprofessionnelle des Régimes de Prévoyance) et propose à la C.G.T., conformément aux statuts de cette institution, sa représentation au sein du Conseil d'Administration.

Considérant que les origines mutualistes de l'A.G.I.R.P. et ses structures démocratiques offrent aux salariés, dans la période actuelle, les meilleures garanties, la délégation du Bureau Confédéral de la C.G.T. a apprécié de façon très positive la création de cette institution et a accepté d'être représentée au Conseil d'Administration.

Conformément à sa conception d'une mutualité d'action, la délégation de la F.N.M.T. a fait part de l'initiative qu'elle développe avec succès pour répliquer à la politique d'atteinte à la sécurité sociale et la mutualité en vue d'imposer :

- une participation de l'employeur à la cotisation mutualiste au moins égale à 50 %.

Cette revendication exclut toute remise en cause des conditions actuelles de gestion de la mutualité qui relève de la seule responsabilité des représentants mutualistes. Elle exclut également tout prélèvement sur la dotation des C.E.

Enfin, étant donné les graves conséquences du problème du chômage sur le niveau des ressources des travailleurs mutualistes privés d'emploi et sur le financement des mutuelles, la F.N.M.T. revendique :

- la prise en charge par les ASSEDIC de la cotisation mutualiste du chômeur afin de lui permettre de conserver ses prestations mutualistes.

Le Bureau confédéral de la C.G.T. a pris acte de ces revendications définies par la F.N.M.T. En ce qui le concerne, il considère que la participation de l'employeur au financement des organismes mutualistes contribuerait à un allègement de la charge supportée par les salariés et donc à une amélioration de leur pouvoir d'achat.

Il estime qu'une telle participation ne doit en aucune manière modifier les conditions actuelles de la gestion de la mutualité.

Il soutient donc pleinement dans ces conditions la revendication formulée sur ce point par la F.N.M.T. De même il appuie entièrement la demande de prise en charge par les ASSEDIC des cotisations mutualistes des travailleurs privés d'emploi. Enfin, il réaffirme son soutien total à la conception de la mutualité d'action définie par la F.N.M.T., seule conception capable de permettre la prise en charge de l'intégralité des préoccupations des mutualistes.

C'est sur ces bases et en plein accord avec la F.N.M.T. que le Bureau confédéral invite ses militants à développer leur activité et à assurer avec les organisations mutualistes la défense des intérêts des salariés en matière de protection sociale et de santé.

Afin de donner le maximum d'efficacité à leur action, la F.N.M.T. et la C.G.T. conviennent de se tenir informées des initiatives et des résultats de leur activité dans ce domaine, dans l'esprit d'indépendance et de coopération qui doit prévaloir aux relations entre le mouvement mutualiste et le mouvement syndical.

Paris, le 25 février 1976.

(1) **Composition de la délégation de la F.N.M.T.** : Louis CALISTI - Guy de BERNARDI - Jolfred FREGONARA - Roger GUERIN - Marcel LABOUREUR - Daniel LE SCORNET - Claude STEFANI - Roger WYNHANT - Romain MIGLIORINI

Composition de la délégation de la C.G.T. : René BUHL - René DUHAMEL - Henri KRASUCKI - Jacqueline LAMBERT - Livio MASCARELLO - Georges SEGUY

COMMUNIQUE COMMUNCFDT
/ FNMT

Le JEUDI 3 NOVEMBRE 1977, une délégation de la FNMT a rencontré une délégation de la C.F.D.T. au siège de cette dernière.

Cette réunion s'est située dans le prolongement des rapports actifs, amicaux et fraternels noués au sein des 25 Organisations regroupées sur la plate-forme "SANTÉ/SECURITE SOCIALE".

Au cours de cette rencontre, les deux Organisations ont constaté d'importantes convergences de vues, en fonction de leur nature et de leur responsabilités différentes, sur les problèmes de protection sociale, de santé et de cadre de vie.

Ainsi la FNMT a apprécié de façon très positive les mesures concernant "les droits sociaux, la santé et le cadre de vie" de la plate-forme CFDT de JUIN 1977.

Pour sa part, la CFDT a pris connaissance avec grand intérêt des principes et de l'action de la FNMT pour une Sécurité Sociale au plus haut niveau, pour le droit à la santé pris en son acceptation globale, pour la défense et l'extension des libertés mutualistes mises fondamentalement en cause actuellement.

La CFDT a pris actes des demandes formulées par la FNMT concernant l'activité mutualiste dans l'entreprise s'inscrivant dans une démarche générale du mouvement mutualiste français pour :

- l'octroi d'un crédit d'heures aux responsables mutualistes
- la participation de l'employeur à la cotisation mutualiste
- la prise en charge par les ASSEDIC de la cotisation mutualiste des chômeurs.

Ces deux dernières demandes ont, pour la FNMT un caractère conjoncturel et doivent permettre aux travailleurs, et en particulier à ceux qui en ont le plus besoin, de devenir ou de demeurer mutualistes dans la crise actuelle.

La CFDT pense que l'action sur ces objectifs dépend des mutualistes eux-mêmes mais que l'organisation syndicale du fait même de la présence légale et organisée de la Mutualité dans l'entreprise, du rassemblement unitaire des travailleurs qu'elle représente, des rapports de coopération qu'elle entretient avec les comités d'entreprises ne peut pas s'en désintéresser.

Le crédit d'heures pour les militants mutualistes concorde avec l'orientation générale de la CFDT concernant les moyens qui doivent permettre de donner aux travailleurs une plus grande capacité pour gérer eux-mêmes leurs propres affaires, dans la pluralité des organisations sociales qu'ils se sont données.

Par delà ces appréciations, les deux Organisations se sont largement retrouvées sur une conception commune du devenir social basé sur le développement permanent de la démocratie et des libertés, du jeu dynamique et pluraliste des forces sociales.

Dans cette perspective, les capacités d'innovation de la forme volontaire et démocratique que constitue la Mutualité pourraient, en France, dans les modalités qu'il appartient aux seuls mutualistes de déterminer, participer largement au progrès social. Cette participation pourra revêtir soit la forme de réalisations créées et gérées par la Mutualité, soit une forme contractuelle, pour la gestion de réalisation de collectivités.

La CFDT et la FNMT ont, par ailleurs, fait le point sur les discussions engagées entre le mouvement mutualiste, la CFDT et la CGT à propos des problèmes de la prévoyance sociale collective.

La CFDT a réaffirmé son orientation de principe concernant sa volonté de faire échapper la prévoyance au secteur du profit, que celui-ci soit représenté par les assurances privées directement ou par les Caisses de retraites complémentaires liées à ces dernières, en développant une coopération active avec le mouvement mutualiste français.

.../...

Elle a rappelé sa volonté de voir la prévoyance traitée au niveau des conventions collectives et de participer dans le secteur du non-profit à la construction progressive d'un organisme national coordinateur et compensateur capable d'harmoniser, de pérenniser et de généraliser les droits des travailleurs.

La F.N.M.T. a affirmé que, dès à présent, l'utilisation coordonnée de l'ensemble des moyens de la Mutualité devrait permettre de répondre aux objectifs légitimes de la C.F.D.T.

La F.N.M.T. souhaite que les organisations syndicales mettent systématiquement à l'épreuve la Mutualité en ces domaines et elle a rappelé que les moyens propres à la F.N.M.T. sont l'I.G.I.R.P. et ses Caisses Autonomes.

La C.F.D.T. et la F.N.M.T. souhaitent vivement que, dans le cadre des discussions engagées, on aboutisse rapidement à ce qu'un comité de liaison, excluant naturellement la participation du C.N.P.F., soit créé, groupant, à égalité de droits, les organisations mutualistes et les organisations syndicales. Ce comité devrait déterminer les modalités, le sens et les étapes d'une véritable construction de la prévoyance sur des bases non lucratives et démocratiques, répondant aux besoins actuels des travailleurs.

Elles décident d'intervenir chacune pour leur part en ce sens.

Les deux délégations sont convenues, dans le respect de l'indépendance de leurs organisations, de poursuivre leur coopération et de maintenir leurs rencontres et relations.

Paris, le 3 Novembre 1977